



## La Brigade financière peut elle intervenir ?

Par **MICHELVILLEURBANNE**, le **10/10/2011** à **11:06**

Bonjour,

Un ex salarié (qui ne peut plus rien espérer de la justice, de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, des élus, des syndicalistes du groupe...) qui est en possession de preuves de malversations de son ex employeur (les salariés sont lésés, l'état aussi, les organismes bénéficiaires des charges salariales peut il saisir la brigade financière ? Si oui, comment procéder ?

Si non, quel organisme peut enquêter sur des malversations avérées et qui portent sur la totalité des salariés d'un groupe important ?

Avec mes remerciements.